



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère Des Affaires Etrangères

Consulat d'Algérie à Nantes

وزارة الشؤون الخارجية

قنصلية الجزائر بنانت

## COMMUNIQUE

Le Consulat d'Algérie à Nantes informe l'ensemble des membres de la communauté algérienne résidente dans les départements relevant de sa circonscription consulaire que la révision **ordinaire et annuelle** de la liste électorale se déroulera du **15 novembre au 14 décembre 2020 inclus**.

Les ressortissants algériens **immatriculés au Consulat** et qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale peuvent, s'ils le souhaitent, demander leur inscription sur la liste électorale.

Pour ce faire, les intéressés doivent renseigner et compléter le **formulaire de demande d'inscription sur la liste électorale**. Ce document est disponible au niveau des services du Consulat et il est également **téléchargeable** sur le lien suivant :

<https://consulat-nantes-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/11/16-DEMANDE-D%E2%80%99INSCRIPTION-SUR-LA-LISTE-%C3%89LECTORALE1.pdf>

Une fois complété et signé, le formulaire doit être soit :

- Directement déposé au Consulat,
- Expédier par courrier postal au : Consulat d'Algérie à Nantes – 57, rue Général BUAT – 44000 - Nantes,
- Envoyer par mail à l'adresse suivante: [contact@consulat-nantes-algerie.fr](mailto:contact@consulat-nantes-algerie.fr)

Toutes les demandes d'inscription sur la liste électorale doivent parvenir au Consulat avant le 14 décembre 2020 à 16H00, délais de rigueur.

Pour rappel, la loi stipule que : **« nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur la liste électorale.. »**.

Votre inscription sur la liste électorale vous donne le droit d'exprimer votre suffrage lors de toutes les consultations électorales.